

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 02-2026

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 13 avril 2026 à 20 heures, au Centre des Roches, situé au 505, chemin Sir-Lomer-Gouin à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Permettre la construction d'un garage d'une superficie de 100.26 m² alors que le paragraphe 2 de l'article 7.2.2 du règlement de zonage N°125-11 mentionne que la superficie d'un tel garage devrait être de 70 m², ce qui porte la superficie totale de l'ensemble des bâtiments complémentaires à 108.09 m² alors que le paragraphe 4 de l'article 7.2.4 du même règlement autorise une superficie totale de 100 m².
- Identification du site concerné :
25, rue Masson
Lot : 4 472 703
Zone : Ra-6

Cette demande affecte les dispositions réglementaires du règlement de zonage N°125-11, c'est-à-dire le paragraphe 2 de l'article 7.2.2 ainsi que le paragraphe 4 de l'article 7.2.4

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 26^e JOUR DU MOIS DE MARS 2026.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 26 mars 2026 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale
et greffière-trésorière

